

ANNEXE 2

1. CONTEXTE REGLEMENTAIRE DE LA DEMARCHE NATURA 2000

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats.

L'évaluation des incidences Natura 2000 résulte de la transposition de la directive « Habitat-faune-flore » et a pour objectif de vérifier si le projet porte atteinte à la conservation des habitats et espèces ayant justifié la désignation de sites Natura 2000.

Conformément à l'article 6 de la directive « Habitats », l'État français précise le champ d'application du régime d'évaluation des incidences au travers des lois du 1er août 2008 relative à la responsabilité environnementale et du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (loi « Grenelle II ») et leurs décrets d'application.

En référence à l'article R. 512-47 du code de l'environnement, une évaluation des incidences Natura 2000 doit être réalisée si le projet figure sur les listes nationale et locales (définies par arrêtés préfectoraux) mentionnées au III de l'article L. 414-4 du code de l'environnement.

➤ La Directive Oiseaux

La **Directive Oiseaux** (CE 79/409) désigne un certain nombre d'espèces dont la conservation est jugée prioritaire au plan européen. Au niveau français, l'inventaire des Zones d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) sert de base à la délimitation de sites appelés **Zones de Protection Spéciale (ZPS)** à l'intérieur desquels sont contenues les unités fonctionnelles écologiques nécessaires au développement harmonieux de leurs populations : les « habitats d'espèces » (que l'on retrouvera dans la Directive « Habitats »). Ces habitats permettent d'assurer la survie et la reproduction des oiseaux sauvages menacés de disparition, vulnérables à certaines modifications de leurs habitats ou considérés comme rares. La protection des aires de reproduction, de mue, d'hivernage et des zones de relais de migration pour l'ensemble des espèces migratrices est primordiale, et comprend aussi bien des milieux terrestres que marins.

➤ La Directive « Habitats-Faune-Flore »

La **Directive « Habitats »** (CE 92/43) concerne le reste de la faune et de la flore. Elle repose sur une prise en compte non seulement d'espèces mais également de milieux naturels (les « habitats naturels », les éléments de paysage qui, de par leur structure linéaire et continue ou leur rôle de relais, sont essentiels à la migration, à la distribution géographique et à l'échange génétique d'espèces sauvages.), dont une liste figure en annexe I de la Directive. Elle conduit à l'établissement des **Sites d'Importance Communautaire** (SIC) qui permettent la désignation de **Zones Spéciales de Conservation (ZSC)**.

L'évaluation des atteintes du projet a pour objet de vérifier la compatibilité de l'aménagement avec la conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire présents dans les périmètres des sites concernés par la constitution du réseau NATURA 2000. Le contenu de cette évaluation s'appuie sur les textes suivants, et notamment les derniers parus : le **décret du 9 avril 2010** et la **loi n°2010-788 du 12 juillet 2010**.

2. METHODOLOGIE DU DIAGNOSTIC

2.1. ETAT INITIAL DU SITE ET CONDITIONS D'INVENTAIRE

Un diagnostic écologique complet a été réalisé sur le site, se basant sur :

- 10,5 journées d'inventaire et 3 nuits ont été réalisées par le Bureau d'Etudes Eco-Med en 2010 et 2011.
- En 2020/2021, ce premier diagnostic a été repris/complété : hors chiroptères, 16 journées d'inventaire et 5 nuits ont été réalisées entre les mois de mars et de septembre 2020. Pour les chiroptères, 35 passages (la plupart de nuit) ont été réalisés entre mars 2020 et avril 2021.

Les résultats de ce diagnostic et les méthodes d'inventaires sont détaillés dans un rapport spécifique en annexe.

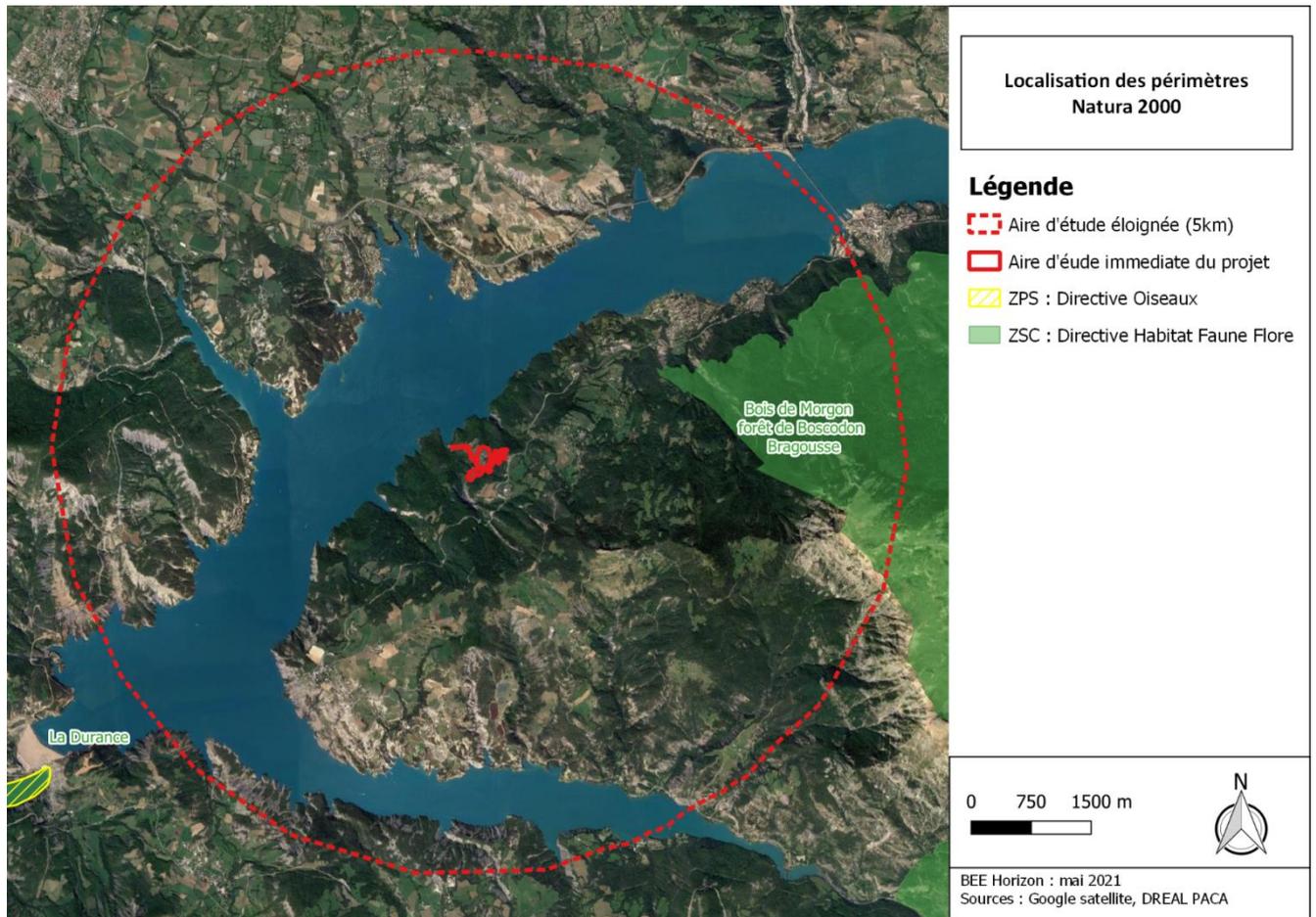
2.2. CHOIX DES SITES NATURA 2000 OBJET DE L'EVALUATION

Le choix des sites Natura 2000 a été réalisé sur la base d'un croisement entre l'aire d'influence du projet et les rayons d'action spécifiques des différentes espèces listées au FSD et/ou DOCOB des sites Natura 2000 situés à moins de 5 km. Dans le cadre de ce dossier, la ZSC et la ZPS « la Durance » a également été considérée au regard de sa proximité et des continuités écologiques notamment hydriques existantes.

Ainsi, conformément à la méthodologie établie en ex-région Picardie, le principe de tri consiste à ne retenir que les espèces et/ou habitats naturels des divers sites Natura 2000 dont les rayons d'action intersectent l'aire d'étude restreinte ou qui y sont fonctionnellement reliés. Ces rayons d'action correspondent à leur territoire de chasse défini au regard de leurs déplacements circadien autour de leur site de reproduction voire d'hibernation pour les chiroptères. Concernant les invertébrés, un rayon d'action « standard » d'un kilomètre est considéré. Pour le cas des espèces liées aux milieux humides et des habitats naturels c'est la connexion hydraulique (même bassin versant) entre l'aire d'étude et ces derniers qui sont pris en considération.

Par ailleurs, certains habitats naturels et/ou espèces listés dans les FSD sont issus d'anciennes données bibliographiques (parfois plus de 30 ans) et n'ont pas été recontactés au cours des prospections lors de la rédaction des DOCOB. Dans ce cas les données bibliographiques du FSD non mentionnées dans le DOCOB feront l'objet d'une évaluation des incidences qui sera, par définition, considérée comme nulle.

À l'inverse, des données peuvent figurer dans le DOCOB et non dans le FSD. Il est alors nécessaire d'intégrer dans l'analyse ces observations.



Localisation des périmètres Natura 2000 par rapport au projet

3. PRESENTATION DES PERIMETRES NATURA 2000 RETENUS

3.1. LA ZSC FR9301523 « BOIS DE MORGON – FORET DE BOSCODON - BRAGOUSSE »

3.1.1. DESCRIPTION

Le site FR9301523 "Bois de Morgon - Forêt de Boscodon - Bragousse" borde la limite méridionale du département des Hautes-Alpes, entre le barrage de Serre-Ponçon au nord et les gorges de l'Ubaye au sud (Alpes de Haute Provence) et fait partie du massif de l'Embrunais. Il couvre 2 521 hectares, répartis entre les communes de Savines-le-Lac et Crots.

Le site, principalement orienté au nord, est en grande partie forestier et comprend les remarquables forêts de Boscodon et de Morgon (vastes sapinières, hêtraies, pineraies arides et mélèzeins), d'une grande richesse floristique. La partie sud du site est constituée par le cirque de Morgon, vaste cuvette d'alpages, plus ou moins colonisée par des landes et piquetée de mélèzes dans sa partie est, s'étendant jusqu'aux falaises défendant le massif à l'ouest et au sud. C'est le long de ces contreforts abrupts que se situent les principaux sommets du site : le Pic de Morgon (2324 m), la Tête de la Vieille (2381 m), le Pic de Charance (2316 m), le Gros Ferrant (2401 m). A l'est du Cirque, le paysage est fortement marqué par l'impressionnant cône d'érosion de Bragousse, vaste zone de roches entièrement mises à nu par les phénomènes érosifs. Les cours d'eau présents sur le site sont courts et pentus, et ont un caractère torrentiel marqué à l'origine de l'imposant cône de déjection du Boscodon (hors site). L'impression globale est celle d'un espace naturel préservé. Le réseau de pistes forestières est peu perceptible en vision extérieure.

Flore et habitats naturels : Les habitats d'intérêt communautaire dominants correspondent aux hêtraies calcicoles suivies des forêts alpines à *Larix decidua* et/ou *Pinus cembra* puis des pelouses calcaires alpines et subalpines et enfin des éboulis calcaires des étages montagnard à alpin. 15 habitats d'intérêt communautaire sont recensés dont 4 prioritaires.

Plus de 601 taxons ont été observés sur le périmètre relativement restreint du site et il est probable que le nombre total d'espèces présentes soit encore supérieur. Une amplitude altitudinale importante associée à une diversité de substrats et des oppositions de versants marquées (bien que le site soit ouvert vers le nord) permettent la présence d'une gamme de taxons aux exigences variées. Trois espèces de la directive ont été recensées sur le site, une étant inscrite à l'annexe 2 (Buxbaumie verte), une annexe 2 et 4 (Sabot de Vénus), une à l'annexe 4 (Ancolie des Alpes). Le FSD ne mentionne pas l'Ancolie des Alpes mais l'Ancolie de Bertoloni (annexe II).

Faune : les inventaires de 2003 ont permis de mettre en évidence la présence de 14 espèces de chiroptères dont 4 inscrites à la DH2 et 10 à la DH4. Néanmoins le FSD du site N2000 mis à jour en 2019 mentionne également la présence du Murin à oreilles échancrées et du Murin de Bechstein. Le DOCOB ne fait mention que l'Isabelle de France et de la Rosalie des Alpes en annexe 2, toutefois l'Ecaille chinée, la Laineuse du Prunellier, le Damier de la Succise et *Stephanopachys substriatus* sont également cités au FDS du site. En annexe 4, on notera l'Apollon et l'Azur du Serpolet. Deux espèces de reptiles annexe 4 sont recensées, le Lézard à deux raies et le Lézard des murailles. Enfin, le Loup gris est également mentionné au FSD du site en annexe II.

Habitats naturels	Espèces végétales	Espèces animales
14 habitats d'intérêt communautaire dont 3 sont prioritaires	2 espèces inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats et 1 strictement annexe IV	7 invertébrés (dont 6 annexe II), 2 reptiles en annexe IV, 16 chiroptères (dont 6 annexe II), 1 mammifère terrestre

3.1.2. HABITATS NATURELS DONT LA CONSERVATION JUSTIFIE LA DESIGNATION DU SITE

Le Formulaire Standard de Données (FSD) du site indique la présence de dix-neuf habitats naturels d'intérêt communautaire inscrits à l'Annexe I de la Directive Habitats – Faune – Flore. Quatre d'entre eux sont désignés comme prioritaires par la Directive « Habitats ». Le Tableau 3 présente la liste des habitats recensés sur le périmètre de la ZSC « La Durance », ainsi que l'estimation de leur taux de recouvrement, telle qu'elle figure dans le FSD et dans le DOCOB du site.

Code EUR	Types d'habitats présents	Superficie (% de la ZSC)	Importance nationale du site
3220	Rivières alpines avec végétation ripicole herbacée	0,52	
3240	Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Salix elaeagnos</i>	0,01<	
4060	Landes alpines et boréales	1	
6170	Pelouses calcaires alpines et subalpines	8,58	
6210*	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)	0,87	
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	0,24	
7220*	Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion) *	0,01<	
7230	Tourbières basses alcalines	0,01<	
8120	Eboulis calcaires et de schistes calcaires des étages montagnard à alpin (<i>Thlaspietea rotundifolii</i>)	7,75	
8130	Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	3,46	
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	1,83	
9150	Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion	14,66	
9180*	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion *	1,27	
9420	Forêts alpines à <i>Larix decidua</i> et/ou <i>Pinus cembra</i>	9,3	
9430	Forêts montagnardes et subalpines à <i>Pinus uncinata</i> (* si sur substrat gypseux ou calcaire) *	1,83	

En gras * : habitats prioritaires



Négligeable
Site important



Site très important
Site remarquable

Tableau 1 : Habitats d'intérêt communautaire listés au DOCOB et/ou FSD du site

3.1.3. ESPECES DONT LA CONSERVATION JUSTIFIE LA DESIGNATION DU SITE

Code EUR	Espèces	Habitats / écologie	Protection (Annexes de la DH ou la DO)	Effectifs dans le site N2000 (D'après le FSD)	Statut sur le site			
					Résidente	Reproduction	Hivernante	Etape migratoire
Flore								
1386	<i>Buxbaumia viridis</i> - Buxbaumie verte	Sur les bois pourrissants de conifères (boisements humides)	DH2	Commune				
1474	<i>Aquilegia bertolonii</i> - Ancolie de Bertoloni	Éboulis et pierriers à éléments fins, pelouses rocailleuses, forêts claires	DH2	1 station recensée en 2011				
1902	<i>Cypripedium calceolus</i> - Sabot de Vénus	Clairières, lisières et boisements jeunes	DH2	9 927 Tiges florales				
Mammifères								
1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i> - Petit rhinolophe	Habitats semi-ouverts. Gites cavernicoles et bâtis.	DH II, IV	Rare				
1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> - Grand rhinolophe	Mosaïque de milieux. Gites cavernicoles et bâtis	DH II, IV	Rare				
1307	<i>Myotis blythii</i> – Petit murin	Milieux ouverts. Gites cavernicoles et bâtis	DH II, IV	Rare				
1308	<i>Barbastella barbastellus</i> – Barbastelle d'Europe	Habitats forestiers. Gites arboricoles	DH II, IV	Rare				
1321	<i>Myotis emarginatus</i> – Murin à oreilles échancrées	Tous types de milieux. Gites cavernicoles et bâtis.	DH II, IV	Rare				
1323	<i>Myotis bechsteinii</i> - Murin de Bechstein	Habitats forestiers. Gites arboricoles parfois cavernicoles	DH II, IV	Très rare				
-	Murin de Daubenton, Murin de Natterer, Noctule de Leisler, Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl, Vespère de Savi, Oreillard sp.	Tous types de milieux. Gites cavernicoles, arboricoles et bâtis	DH IV	Communes	Pas de précisions dans le DOCOB, espèces non listées au FSD			
1332	<i>Vespertilio murinus</i> - Sérotine bicolor	Milieux ouverts. Gites cavernicoles et bâtis	DH IV	Assez rare				
1317	<i>Pipistrelle de Nathusius</i> - Pipistrelle de Nathusius	Milieux boisés humides. Gites arboricoles	DH IV	-				
1333	<i>Tadarida teniotis</i> - Molosse de Cestoni	Montagnarde et fissuricole	DH IV	-				

1352	<i>Canis lupus</i> – Loup d'Europe	Habitats boisés	DH II, IV	Rare				
Invertébrés								
1065	<i>Euphydryas aurinia</i> - Damier de la Succise	Milieus humides	DH II	Rare				
1074	<i>Eriogaster catax</i> - Laineuse du Prunellier	Milieus arbustifs et boisés	DH II, IV	Rare				
1087	<i>Rosalia alpina</i> – Rosalie des Alpes	Milieus boisés	DH II, IV	Rare				
1927	<i>Stephanopachys substriatus</i>	Milieus boisés	DH II	Très rare				
6170	<i>Actias isabellae</i> – Isabelle de France	Milieus boisés	DH II, IV	Rare				
6199	<i>Euplagia quadripunctaria</i> - Écaille chinée	Mosaïques d'habitats	DH II	Rare				
1057	<i>Parnassius apollo</i> - Apollon	Prairies et pelouses d'altitude	DH IV	Rare				
Reptiles								
1256	<i>Podarcis muralis</i> - Lézard des murailles	Milieus ouverts pierreux	DH IV	Commun				
5179	<i>Lacerta bilineata</i> - Lézard à deux raies	Lisières et boisements	DH IV	Commun				

Espèces d'intérêt communautaire listés au DOCOB et/ou FSD du site

3.1.4. OBJECTIFS DE CONSERVATION

Les cinq objectifs de conservation du site « BOIS DE MORGON – FORET DE BOSCODON - BRAGOUSSE » sont les suivants :

- Encadrement et promotion d'un tourisme respectueux du milieu naturel.
- Maintien et amélioration de l'état de conservation des habitats forestiers d'intérêt communautaire et des espèces liées à la forêt.
- Maintien et valorisation des pelouses par le pastoralisme.
- Amélioration de la connaissance des populations d'Isabelle, de chiroptères et de Sabot de Vénus, et préservation de leur habitat.
- Coordination/animation/veille.

3.2. LA ZPS FR9312003 / ZSC FR9301589 « LA DURANCE »

3.2.1. DESCRIPTION

La Zone Spéciale de Conservation « La Durance » (FR9301589) totalise une surface de 15 954 hectares répartis sur les départements des Alpes de Haute Provence, des Hautes Alpes, des Bouches du Rhône, du Var et de Vaucluse en zone bioclimatique méditerranéenne. L'ensemble de la Zone de Protection Spéciale « La Durance » FR9312003, désigné site Natura 2000 par l'arrêté du 25 avril 2006 s'étend sur une superficie de 20 008 hectares.

La Durance est la seule grande rivière provençale à régime méditerranéen. Elle constitue un bel exemple de système fluvial à bras multiple, dont le fonctionnement est lié à la dynamique des crues. Cela se traduit par un rajeunissement régulier des milieux et, de ce fait, par le poids important des habitats et des peuplements pionniers. La biostructure de la vallée de la Durance a néanmoins connue une transformation radicale depuis les quatre dernières décennies en liaison avec les aménagements hydroélectriques, cette évolution se traduit principalement par une diminution de la mobilité du lit et la chenalisation du cours d'eau au dépend des zones en tresses.

Flore et habitats naturels : Le Formulaire Standard de Données (FSD) du site indique la présence de dix-neuf habitats naturels d'intérêt communautaire inscrits à l'Annexe I de la Directive Habitats – Faune – Flore. Quatre d'entre eux sont désignés comme prioritaires par la Directive « Habitats ».

D'après le FSD et le DOCOB, la ZSC « La Durance » ne recèle aucune espèce végétale de la Directive Habitat-Faune-Flore.

Faune (hors oiseaux) : La Zone Spéciale de Conservation « La Durance » héberge des populations de 24 espèces inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats. Sept espèces d'invertébrés, 8 espèces de Poissons, 1 espèce de reptile (Cistude d'Europe) et une espèce d'amphibien (Sonneur à ventre jaune).

9 espèces de mammifères (dont 8 Chiroptères) inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats sont notées sur le FSD du site NATURA 2000 « La Durance » : Barbastelle d'Europe, Grand Murin, Grand Rhinolophe, Minioptère de Schreibers, Murin à oreilles échancrées, Murin de Capaccini, Petit murin, Petit rhinolophe, Castor d'Europe, Loutre d'Europe et Loup gris.

Avifaune : Avec plus de 260 espèces d'oiseaux recensées, la vallée de la Durance est l'une des zones de France qui possède les plus grandes diversités aviennes. Parmi ces 260 espèces, plus d'un quart présente un intérêt communautaire. A ce titre, le site de la ZPS Durance est particulièrement important pour la conservation de certaines espèces d'intérêt communautaire telles le Blongios nain, le Milan noir, l'Alouette calandre ou l'Outarde canepetière.

Habitats naturels	Espèces végétales	Espèces animales
19 habitats d'intérêt communautaire dont 4 sont prioritaires	Aucune	7 invertébrés, 1 amphibien, 1 reptile, 8 poissons, 11 mammifères (dont 8 chiroptères) inscrits à l'annexe II de la Directive Habitats, 63 oiseaux inscrits à l'annexe I de la Directive Oiseaux

3.2.2. HABITATS NATURELS DONT LA CONSERVATION JUSTIFIE LA DESIGNATION DU SITE

Le tableau suivant présente la liste des habitats recensés sur le périmètre de la ZSC « La Durance », ainsi que l'estimation de leur taux de recouvrement, telle qu'elle figure dans le FSD et dans le DOCOB du site.

Code EUR	Types d'habitats présents	Superficie (% de la ZSC)	Importance nationale du site
3140	Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> ssp	0,01	
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i>	0,3	
3230	Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Myricaria germanica</i>	0,2	
3240	Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Salix elaeagnos</i>	0,1	
3250	Rivières permanentes méditerranéennes à <i>Glaucium flavum</i>	8,7	
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	0,1	
3270	Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri</i> p.p. et du <i>Bidention</i> p.p.	1,4	
3280	Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i>	1,8	
5210	Matorrals arborescents à <i>Juniperus</i> spp.	0,01	
6220*	Parcours sub-steppeiques de graminées et annuelles (<i>Thero-Brachypodietea</i>)	0,2	
6420	Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du <i>Molinio-Holoschoenion</i>	0,4	
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	0,1	
7210*	Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Carex davallianae</i>	0,1	
7240*	Formations pionnières alpines du <i>Caricion bicoloris-atrofuscae</i>	0,1	
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	0,01	
8310	Grottes non exploitées par le tourisme	0,01	
91E0*	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>)	0,5	
92A0	Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	26,3	
9340	Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	1,1	

En gras * : habitats prioritaires



Négligeable
Site important



Site très important
Site remarquable

Tableau 2 : Habitats d'intérêt communautaire listés au DOCOB et/ou FSD du site

3.2.3. ESPECES DONT LA CONSERVATION JUSTIFIE LA DESIGNATION DU SITE

D'après le FSD et le DOCOB, la ZSC « La Durance » ne recèle aucune espèce végétale de la Directive Habitat-Faune-Flore.

Code EUR	Espèces inscrites au FSD	Protection (Annexes de la Directive Habitats)	Effectifs (D'après les FSD et DOCOB de la ZSC « La Durance »)	Statut sur la ZSC			
				Résidente	Nicheuse	Hivernante	Etape migratoire
Invertébrés							
1014	Vertigo étroit	<i>Vertigo angustior</i>	II	2 indiv			
1016	Vertigo de Des Moulins	<i>Vertigo moulinsiana</i>	II	3 stations			
1041	Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>	II, IV	Rare			
1044	Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	II	rare			
1065	Damier de la Succise	<i>Euphydryas aurinia</i>	II	3 stations			
1074	Laineuse du Prunellier	<i>Eriogaster catax</i>	II, IV	Très rare			
1083	Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	II	commune			
1084	Pique-prune	<i>Osmoderma eremita</i>	II, IV	Très rare			
1088	Grand capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	II	rare			
6199	Ecaille chinée	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	II	présente			
Poissons							
1103	Alose feinte	<i>Alosa fallax</i>	II, V	rare			
1138	Barbeau méridional	<i>Barbus meridionalis</i>	II, V	rare			
1131	Blageon	<i>Telestes souffia</i>	II	commune			
1134	Bouvière	<i>Rhodeus amarus</i>	II	rare			
1163	Chabot	<i>Cottus gobio</i>	II	rare			
1099	Lamproie de rivière	<i>Lampetra fluviatilis</i>	II, V	très rare			
1126	Toxostome	<i>Parachondrostoma toxostoma.</i>	II	commune			
1158	Apron	<i>Zingel asper</i>	II, IV	rare			
Amphibiens et Reptiles							
1220	Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i>	II, IV	80 – 140 indiv			
1193	Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i>	II, IV	très rare			
Mammifères							
1337	Castor d'Europe	<i>Castor fiber</i>	II, IV, V	200 ind			
1352	Loup gris	<i>Canis lupus</i>	II, IV	Rare			
1355	Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	II	Très rare			
1324	Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	II, IV	150 ind.			
1304	Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	II, IV	Rare			
1310	Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>	II, IV	100 – 500 ind			
1307	Petit Murin	<i>Myotis blythii</i>	II, IV	150 ind.			
1308	Barbastelle	<i>Barbastella barbastellus</i>	II, IV	Présente			
1316	Myotis capaccinii	<i>Myotis capaccinii</i>	II, IV	40 ind.			
1303	Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	II, IV	présente			
1321	Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	II, IV	150 ind			

En gras = espèces prioritaires en danger de disparition sur le territoire européen des Etats membres.

Espèces (hors oiseaux) d'intérêt communautaire listés au DOCOB et/ou FSD du site

Code EUR	Espèces inscrites au FSD		Protection (Annexe I de la Directive Oiseaux)	Effectifs (D'après les FSD du site ZPS « La Durance »)	Statut sur la ZPS « la Durance »			
					Résidente	Nicheuse	Hivernante	Etape migratoire
A293	Lusciniole à moustache	<i>Acrocephalus melanopogon</i>	I	1-10 c nicheurs, rare migration				
A294	Phragmite aquatique	<i>Acrocephalus paludicola</i>	I	Très rare				
A229	Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	I	60-90 c				
A255	Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	I	5-15 c nicheurs, rare migration				
A091	Aigle royal	<i>Aquila chrysaetos</i>	I	rare hivernant et 1-10 ind migration				
A029	Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>	I	4-5 c nicheurs, rare migration				
A024	Héron crabier, Crabier chevelu	<i>Ardeola ralloides</i>	I	5 - 15 ind migration				
A222	Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	I	Très raree				
A060	Fuligule nyroca	<i>Aythya nyroca</i>		1 – 5 ind				
A021	Butor étoilé	<i>Botarus stellaris</i>	I	10-20 ind hivernants, rare migration				
A215	Grand-duc d'Europe	<i>Bubo bubo</i>	I	1-10 ind				
A133	Œdicnème criard	<i>Burhinus oedecnemus</i>	I	5-15 c nicheurs, 10-100 indiv migration				
A243	Alouette calandrelle	<i>Calandrella brachydactyla</i>	I	1 - 5 c				
A224	Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	I	rare nicheurs, rare migration				
A139	Pluvier guignard	<i>Charadrius morinellus</i>		50-100 ind				
A196	Guifette moustac	<i>Chlidonias hybridus</i>	I	8-30 ind				
A197	Guifette noire	<i>Chlidonias niger</i>	I	5-20 ind				
A031	Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	I	5 – 25 ind en migration				
A030	Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	I	2 – 10 ind en migration				
A231	Rollier d'Europe	<i>Coracias garrulus</i>	I	10 à 20 c nicheurs				
A080	Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>		Rare				
A081	Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>		10-50 ind				
A082	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>		20-50 ind				
A084	Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>		100-50 ind				
A236	Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	I	1 à 5 ind				
A027	Grande Aigrette	<i>Egretta alba</i>	I	80-100 ind hivernants, rare migration				
A026	Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	I	70-100 c nicheurs, commune en hibernation et migration				
A379	Bruant ortoloan	<i>Emberiza hortulana</i>	I	Très rare migration				
A098	Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	I	2-8 ind hivernants, rare migration				

Code EUR	Espèces inscrites au FSD		Protection (Annexe I de la Directive Oiseaux)	Effectifs (D'après les FSD du site ZPS « La Durance »)	Statut sur la ZPS « la Durance »			
					Résidente	Nicheuse	Hivernante	Etape migratoire
A103	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	I	2-8 ind hivernants, rare migration				
A097	Faucon kobez	<i>Falco verspertinus</i>		1-5 ind				
A001	Plongeon catmarin	<i>Gavia stellata</i>	I	1-5 ind hivernants, rare migration				
A189	Sterne hansel	<i>Gelochelidon nilotica</i>		Très rare				
A127	Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	I	Présente migration, très rare hivernage				
A093	Aigle de Bonelli	<i>Hieraartus fasciatus</i>	I	1-5 ind migration				
A092	Aigle botté	<i>Hieraaetus pennatus</i>	I	rare migration				
A131	Echasse blanche	<i>Himantopus himantopus</i>	I	10-50 ind				
A022	Blongios nain	<i>Ixobrychus minutus</i>	I	12 - 21 c nicheurs, rare en migration				
A338	Pie-grèche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	I	10-50 ind migration				
A176	Mouette mélanocéphale	<i>Larus melaocephalus</i>	I	500-1000 ind				
A157	Barge rousse	<i>Limosa lapponica</i>	I	0-10 ind				
A246	Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	I	20 à 100c Commune hivernage				
A272	Gorgebleue à miroir	<i>Luscinia svecica</i>	I	10-30 ind en migration				
A242	Alouette calandre	<i>Melanocorypha calandra</i>	I	3-5 c				
A073	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	I	130-170 c nicheurs Commune migration				
A074	Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	I	Rare migration				
A077	Vautour percnoptère	<i>Neophron percnopterus</i>	I	Rare				
A023	Héron bicolore	<i>Nycticorax nycticorax</i>	I	46-59 c nicheurs, commune migration				
A094	Balbuzard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	I	10-50 ind				
A072	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	I	7-13 c nicheurs Commune migration				
A151	Chevalier combattant	<i>Philomachus pugnax</i>	I	50-250 indt				
A140	Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	I	0-10 ind hivernage, Très rare migration				
A007	Grèbe esclavon	<i>Podiceps auritus</i>	I	1-5 ind nicheurs, rare migration Très rare				
A119	Marouette ponctuée	<i>Porzana porzana</i>	I	0-1 c nicheurs, 10- 20 ind migration				
A121	Marouette de baillon	<i>Porzana pusilla</i>	I	Très rare				
A346	Crave à bec rouge	<i>Pyrhocorax pyrrhocorax</i>	I	100-200 ind				
A132	Avocette élégante	<i>Recurvirostra avosetta</i>	I	Très rare				
A190	Sterne caspienne	<i>Sterna caspia</i>	I	1-10 ind				
A193	Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	I	10-20 c nicheurs, 50-100 ind				

Code EUR	Espèces inscrites au FSD		Protection (Annexe I de la Directive Oiseaux)	Effectifs (D'après les FSD du site ZPS « La Durance »)	Statut sur la ZPS « la Durance »			
					Résidente	Nicheuse	Hivernante	Etape migratoire
				migration				
A302	Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	I	rare hivernant				
A128	Outarde canepetière	<i>Tetrax tetrax</i>	I	5 c nicheurs, 6-10 ind migrants				
A166	Chevalier sylvain	<i>Tinga glareola</i>	I	300-500 ind				
A120	Marouette poussin	<i>Zapornia parva</i>	I	1-5 ind				

Espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire listés au DOCOB et/ou FSD du site

3.2.4. OBJECTIFS DE CONSERVATION

Les objectifs de conservation ont été définis et hiérarchisés comme suit dans le DOCOB :

- objectif n°1 : rétablir un système de tressage de la rivière (rétablir la continuité sédimentaire des graviers, élargir l'espace de mobilité de la rivière, assurer la conservation des réseaux d'annexes hygrophiles (canaux, adoux, îlons))
- objectif n°2 : conserver la fonction corridor (réduire l'effet des barrières transversales, Renforcer l'intérêt du système ripisylvatique et des zones tampons associées, Conserver un réseau de zones humides à vocation écologique, en particulier pour la migration et l'hivernage des oiseaux, augmenter le débit d'eau permanent dans le cours d'eau)
- objectif n°3 : favoriser la fonction "réservoir de biodiversité" (éviter le colmatage du bras vif du lit en amont, éviter la banalisation des milieux, lutter contre les espèces invasives, Conserver les boisements matures et sénescents quand cela est possible)
- objectif n°4 : local (Conserver la qualité fonctionnelle des confluences, conserver les pelouses sèches à outardes et alouette, gérer les roselières remarquables déconnectées de la rivière (ex : Gravières du Puy-Sainte-Réparate), Maintenir les gîtes relais et de transit de chauves-souris cavernicoles.)
- Mesures d'accompagnement : améliorer la connaissance du site
- Mesures d'accompagnement : sensibiliser le public et les usagers du site aux enjeux environnementaux

4. ETAT INITIAL DE LA ZONE SOUMISE A AMENAGEMENT

4.1. PRESENTATION DES HABITATS ET ESPECES DU SECTEUR D'ETUDE

L'ensemble des habitats, espèces et enjeux écologiques du site sont présentés dans l'état initial du présent rapport de présentation (chapitre 2C et en annexe). L'évaluation des incidences Natura 2000 ne porte que sur les espèces et habitats ayant permis la désignation des sites Natura 2000. C'est-à-dire ceux figurant aux annexes I ou II des Directives « Oiseaux » et « Habitats Faune Flore ». Ainsi, seuls ces habitats et espèces sont traités dans les chapitres suivants.

4.2. REPRESENTATIVITE ET FONCTIONNALITES DES ESPECES ET HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE SOUS L'INFLUENCE DE LA MODIFICATION DU PLU

4.2.1. LES HABITATS DE LA ZSC « LA DURANCE »

Aucun habitat ayant justifié la désignation de ce site n'a été recensée au sein de l'aire d'étude.

La représentativité du site d'étude par rapport aux habitats de la ZSC est donc nulle.

4.2.2. LES HABITATS DE LA ZSC « BOIS DE MORGON – FORET DE BOSCODON – BRAGOUSSE »

Code EUR	Habitats inscrits au FSD	Couverture (% de la ZSC)	Localisation par rapport au site d'étude	Représentativité du site d'étude par rapport à la ZSC
3220	Rivières alpines avec végétation ripicole herbacée	0,52	Absent	Nulle
3240	Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Salix elaeagnos</i>	0,01<	Absent	Nulle
4060	Landes alpines et boréales	1	Absent	Nulle
6170	Pelouses calcaires alpines et subalpines	8,58	Absent	Nulle
6210*	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)	0,87	Prairie transitoire évoluant en pelouse. Peuplements isolés sans continuités majeures avec le site Natura 2000, ne représentent de ce fait qu'un intérêt limité	Faible
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	0,24	Absent	Nulle
7220*	Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion) *	0,01<	Absent	Nulle
7230	Tourbières basses alcalines	0,01<	Absent	Nulle
8120	Eboulis calcaires et de schistes calcaires des étages montagnard à alpin (<i>Thlaspietea rotundifolii</i>)	7,75	Absent	Nulle
8130	Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	3,46	En marge de l'aire d'étude rapprochée. Non concernée par le projet	Négligeable

Code EUR	Habitats inscrits au FSD	Couverture (% de la ZSC)	Localisation par rapport au site d'étude	Représentativité du site d'étude par rapport à la ZSC
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	1,83	Absent	Nulle
9150	Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion	14,66	Absent	Nulle
9180*	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion *	1,27	Absent	Nulle
9420	Forêts alpines à Larix decidua et/ou Pinus cembra	9,3	Absent	Nulle
9430	Forêts montagnardes et subalpines à <i>Pinus uncinata</i> (* si sur substrat gypseux ou calcaire) *	1,83	Absent	Nulle

Représentativité des habitats d'intérêt communautaire sur l'aire d'étude vis à vis de la ZSC « Bois de Morgon – Forêt de Boscodon – Bragousse »

NB : en gras = habitat prioritaire

4.2.3. LES ESPECES DE LA ZPS ET DE LA ZSC « LA DURANCE »

Du fait de l'éloignement de la ZSC et de la ZPS, seules les espèces à large rayon d'action sont susceptibles de fréquenter l'aire d'étude conformément au chapitre **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**

Code EUR	Espèces inscrites au FSD		Protection (Annexe I de la Directive Oiseaux)	Effectifs (D'après les FSD du site ZPS « La Durance »)	Statut sur la ZPS « la Durance »				Localisation et statut de l'espèce sur l'aire d'étude et à sa proximité	Importance de l'aire d'étude par rapport à la ZPS
					Résidente	Nicheuse	Hivernante	Etape migratoire		
A293	Lusciniole à moustache	<i>Acrocephalus melanopogon</i>	I	1-10 c nicheurs, rare migration					Absente	Nulle
A294	Phragmite aquatique	<i>Acrocephalus paludicola</i>	I	Très rare					Absente	Nulle
A229	Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	I	60-90 c					Absente	Nulle
A255	Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	I	5-15 c nicheurs, rare migration					Absente	Nulle
A091	Aigle royal	<i>Aquila chrysaetos</i>	I	rare hivernant et 1-10 ind migration					Absente	Nulle
A029	Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>	I	4-5 c nicheurs, rare migration					Absente	Nulle
A024	Héron crabier, Crabier chevelu	<i>Ardeola ralloides</i>	I	5 - 15 ind migration					Absente	Nulle
A222	Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	I	Très raree					Absente	Nulle
A060	Fuligule nyroca	<i>Aythya nyroca</i>	I	1 – 5 ind					Absente	Nulle
A021	Butor étoilé	<i>Botarus stellaris</i>	I	10-20 ind hivernants, rare migration					Absente	Nulle
A215	Grand-duc d'Europe	<i>Bubo bubo</i>	I	1-10 ind					Absente	Nulle
A133	Œdicnème criard	<i>Burhinus oedicephalus</i>	I	5-15 c nicheurs, 10-100 indiv migration					Absente	Nulle
A243	Alouette calandrelle	<i>Calandrella brachydactyla</i>	I	1 - 5 c					Absente	Nulle

Code EUR	Espèces inscrites au FSD		Protection (Annexe I de la Directive Oiseaux)	Effectifs (D'après les FSD du site ZPS « La Durance »)	Statut sur la ZPS « la Durance »				Localisation et statut de l'espèce sur l'aire d'étude et à sa proximité	Importance de l'aire d'étude par rapport à la ZPS
					Résidente	Nicheuse	Hivernante	Etape migratoire		
A224	Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	I	rare nicheurs, rare migration					Absente	Nulle
A139	Pluvier guignard	<i>Charadrius morinellus</i>	I	50-100 ind					Absente	Nulle
A196	Guifette moustac	<i>Chlidonias hybridus</i>	I	8-30 ind					Absente	Nulle
A197	Guifette noire	<i>Chlidonias niger</i>	I	5-20 ind					Absente	Nulle
A031	Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	I	5 – 25 ind en migration					Absente	Nulle
A030	Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	I	2 – 10 ind en migration					Absente	Nulle
A231	Rollier d'Europe	<i>Coracias garrulus</i>	I	10 à 20 c nicheurs					Absente	Nulle
A080	Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	I	Rare					1 observation d'un individu en survol. Zone de chasse potentielle	Faible
A081	Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	I	10-50 ind					Absente	Nulle
A082	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	I	20-50 ind					Absente	Nulle
A084	Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	I	100-50 ind					Absente	Nulle
A236	Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	I	1 à 5 ind					Nicheur certain dans les boisements non affectés par le projet	Faible
A027	Grande Aigrette	<i>Egretta alba</i>	I	80-100 ind hivernants, rare migration					Absente	Nulle
A026	Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	I	70-100 c nicheurs, commune en hivernation et migration					Absente	Nulle
A379	Bruant ortoloan	<i>Emberiza hortulana</i>	I	Très rare migration					Absente	Nulle
A098	Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	I	2-8 ind hivernants, rare migration					Absente	Nulle

Code EUR	Espèces inscrites au FSD		Protection (Annexe I de la Directive Oiseaux)	Effectifs (D'après les FSD du site ZPS « La Durance »)	Statut sur la ZPS « la Durance »				Localisation et statut de l'espèce sur l'aire d'étude et à sa proximité	Importance de l'aire d'étude par rapport à la ZPS
					Résidente	Nicheuse	Hivernante	Etape migratoire		
A103	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	I	2-8 ind hivernants, rare migration					Absente	Nulle
A097	Faucon kobez	<i>Falco verspertinus</i>	I	1-5 ind					Absente	Nulle
A001	Plongeon catmarin	<i>Gavia stellata</i>	I	1-5 ind hivernants, rare migration					Absente	Nulle
A189	Sterne hansel	<i>Gelochelidon nilotica</i>	I	Très rare					Absente	Nulle
A127	Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	I	Présente migration, très rare hivernage					1 migratrice en simple survol à haute altitude	Négligeable
A093	Aigle de Bonelli	<i>Hieraetus fasciatus</i>	I	1-5 ind migration					Absente	Nulle
A092	Aigle botté	<i>Hieraetus pennatus</i>	I	rare migration					Absente	Nulle
A131	Echasse blanche	<i>Himantopus himantopus</i>	I	10-50 ind					Absente	Nulle
A022	Blongios nain	<i>Ixobrychus minutus</i>	I	12 - 21 c nicheurs, rare en migration					Absente	Nulle
A338	Pie-grèche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	I	10-50 ind migration					Absente	Nulle
A176	Mouette mélanocéphale	<i>Larus melanocephalus</i>	I	500-1000 ind					Absente	Nulle
A157	Barge rousse	<i>Limosa lapponica</i>	I	0-10 ind					Absente	Nulle
A246	Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	I	20 à 100c Commune hivernage					Plusieurs observations d'oiseaux nicheurs au sein des milieux herbacés secs	Modéré
A272	Gorgebleue à miroir	<i>Luscinia svecica</i>	I	10-30 ind en migration					Absente	Nulle
A242	Alouette calandre	<i>Melanocorypha calandra</i>	I	3-5 c					Absente	Nulle
A073	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	I	130-170 c nicheurs Commune					Quelques observations d'individus en survol. Zone de chasse potentielle	Faible

Code EUR	Espèces inscrites au FSD		Protection (Annexe I de la Directive Oiseaux)	Effectifs (D'après les FSD du site ZPS « La Durance »)	Statut sur la ZPS « la Durance »				Localisation et statut de l'espèce sur l'aire d'étude et à sa proximité	Importance de l'aire d'étude par rapport à la ZPS
					Résidente	Nicheuse	Hivernante	Etape migratoire		
				migration						
A074	Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	I	Rare migration					1 observation d'1 individu en survol. Zone de chasse potentielle	Faible
A077	Vautour percnoptère	<i>Neophron percnopterus</i>	I	Rare					Absente	Nulle
A023	Héron bihoreau	<i>Nycticorax nycticorax</i>	I	46-59 c nicheurs, commune migration					Absente	Nulle
A094	Balbusard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	I	10-50 ind					Absente	Nulle
A072	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	I	7-13 c nicheurs Commune migration					Absente	Nulle
A151	Chevalier combattant	<i>Philomachus pugnax</i>	I	50-250 indt					Absente	Nulle
A140	Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	I	0-10 ind hivernage, Très rare migration					Absente	Nulle
A007	Grèbe esclavon	<i>Podiceps auritus</i>	I	1-5 ind nicheurs, rare migration Très rare					Absente	Nulle
A119	Marouette ponctuée	<i>Porzana porzana</i>	I	0-1 c nicheurs, 10-20 ind migration					Absente	Nulle
A121	Marouette de baillon	<i>Porzana pusilla</i>	I	Très rare					Absente	Nulle
A346	Crave à bec rouge	<i>Pyrhocorax pyrrhocorax</i>	I	100-200 ind					Absente	Nulle
A132	Avocette élégante	<i>Recurvirostra avosetta</i>	I	Très rare					Absente	Nulle
A190	Sterne caspienne	<i>Sterna caspia</i>	I	1-10 ind					Absente	Nulle
A193	Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	I	10-20 c nicheurs, 50-100 ind migration					Absente	Nulle
A302	Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	I	rare hivernant					Absente	Nulle

Code EUR	Espèces inscrites au FSD		Protection (Annexe I de la Directive Oiseaux)	Effectifs (D'après les FSD du site ZPS « La Durance »)	Statut sur la ZPS « la Durance »				Localisation et statut de l'espèce sur l'aire d'étude et à sa proximité	Importance de l'aire d'étude par rapport à la ZPS
					Résidente	Nicheuse	Hivernante	Etape migratoire		
A128	Outarde canepetière	<i>Tetrax tetrax</i>	I	5 c nicheurs, 6-10 ind migrants					Absente	Nulle
A166	Chevalier sylvain	<i>Tinga glareola</i>	I	300-500 ind					Absente	Nulle
A120	Marouette poussin	<i>Zapornia parva</i>	I	1-5 ind					Absente	Nulle

Tableau 3 : Représentativité des espèces avifaunistiques d'intérêt communautaire sur l'aire d'étude vis à vis de la ZPS « la Durance »

Code EUR	Espèces inscrites au FSD		Protection (Annexes de la Directive Habitats)	Effectifs (D'après les FSD et DOCOB de la ZSC « La Durance »)	Statut sur la ZSC				Localisation et statut de l'espèce sur l'aire d'étude et à sa proximité	Importance de l'aire d'étude par rapport à la ZPS
					Résidente	Nicheuse	Hivernante	Etape migratoire		
Invertébrés										
1014	Vertigo étroit	<i>Vertigo angustior</i>	II	2 indiv					Absente	Nulle
1016	Vertigo de Des Moulins	<i>Vertigo moulinsiana</i>	II	3 stations					Absente	Nulle
1041	Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>	II, IV	Rare					Absente	Nulle
1044	Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	II	rare					Absente	Nulle
1065	Damier de la Succise	<i>Euphydryas aurinia</i>	II	3 stations					Absente	Nulle
1074	Laineuse du Prunellier	<i>Eriogaster catax</i>	II, IV	Très rare					Présente en 2011 sur des aubépines et des prunelliers, absente en 2020. Populations non connectées	Nulle
1083	Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	II	commune					Absente	Nulle
1084	Pique-prune	<i>Osmoderma eremita</i>	II, IV	Très rare					Absente	Nulle
1088	Grand capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	II	rare					Absente	Nulle
6199	Ecaille chinée	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	II	présente					Absente	Nulle
Poissons										

1103	Alose feinte	<i>Alosa fallax</i>	II, V	rare					Absente	Nulle
1138	Barbeau méridional	<i>Barbus meridionalis</i>	II, V	rare					Absente	Nulle
1131	Blageon	<i>Telestes souffia</i>	II	commune					Absente	Nulle
1134	Bouvière	<i>Rhodeus amarus</i>	II	rare					Absente	Nulle
1163	Chabot	<i>Cottus gobio</i>	II	rare					Absente	Nulle
1099	Lamproie de rivière	<i>Lampetra fluviatilis</i>	II, V	très rare					Absente	Nulle
1126	Toxostome	<i>Parachondrostoma toxostoma.</i>	II	commune					Absente	Nulle
1158	Apron	<i>Zingel asper</i>	II, IV	rare					Absente	Nulle
Amphibiens et Reptiles										
1220	Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i>	II, IV	80 – 140 indiv					Absente	Nulle
1193	Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i>	II, IV	très rare					Absente	Nulle
Mammifères										
1337	Castor d'Europe	<i>Castor fiber</i>	II, IV, V	200 ind					Absente	Nulle
1352	Loup gris	<i>Canis lupus</i>	II, IV	Rare					Présent en chasse	Négligeable
1355	Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	II	Très rare					Absente	Nulle
1324	Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	II, IV	150 ind.					Absente	Nulle
1304	Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	II, IV	Rare					Activité assez élevée, uniquement en été/automne - recherche active et transit Gîte intermédiaire potentiel sur la zone d'étude (bâtiment du Foreston) et gîtes principaux potentiels à proximité directe (5 gîtes connus dans un rayon de 11 km)	Négligeable Dans la ZSC située à plus de 6 km, elle n'est présente qu'en transit
1310	Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>	II, IV	100 – 500 ind					Absente	Nulle
1307	Petit Murin	<i>Myotis blythii</i>	II, IV	150 ind.					Absente	Nulle
1308	Barbastelle	<i>Barbastella barbastellus</i>	II, IV	Présente					Activité modérée à forte en été et automne - recherche	Négligeable Dans la ZSC située à plus

									active Gîtes potentiels sur la zone d'étude et à proximité directe.	de 6 km, elle n'est présente qu'en transit
1316	Myotis capaccinii	<i>Myotis capaccinii</i>	II, IV	40 ind.					Absente	Nulle
1303	Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	II, IV	présente					Colonie de mise-bas présente sur le site de mars à novembre au moins. Pas d'hivernage mais transit en début de nuit Au maximum, 110 femelles et 25 jeunes ont été dénombrés (16 gîtes connus dans un rayon de 11 km)	Négligeable Dans la ZSC située à plus de 6 km, elle n'est présente qu'en transit
1321	Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	II, IV	150 ind					Absente	Nulle

Représentativité des espèces avifaunistiques d'intérêt communautaire sur l'aire d'étude vis à vis de la ZSC « la Durance »

4.2.4. LES ESPECES DE LA ZSC « BOIS DE MORGON – FORET DE BOSCODON – BRAGOUSSE »

Code EUR	Espèces	Habitats / écologie	Protection (Annexes de la DH ou la DO)	Effectifs dans le site N2000 (D'après le FSD)	Statut sur le site				Localisation et statut de l'espèce sur l'aire d'étude et à sa proximité	Importance de l'aire d'étude par rapport à la ZPS
					Résidente	Reproduction	Hivernante	Etape migratoire		
Flore										
1386	<i>Buxbaumia viridis</i> - Buxbaumie verte	Sur les bois pourrissants de conifères (boisements humides)	DH2	Commune					Absente	Nulle
1474	<i>Aquilegia bertolonii</i> - Ancolie de Bertoloni	Eboulis et pierriers à éléments fins, pelouses rocailleuses, forêts claires	DH2	1 station recensée en 2011					Absente	Nulle
1902	<i>Cypripedium calceolus</i> - Sabot de Vénus	Clairières, lisières et boisements jeunes	DH2	9 927 Tiges florales					Absente	Nulle
Mammifères										
1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i> - Petit rhinolophe	Habitats semi-ouverts. Gîtes cavernicoles et bâtis.	DH II, IV	Rare					Colonie de mise-bas présente sur le site de mars à novembre au moins. Pas d'hivernage mais transit en début de nuit Au maximum, 110 femelles et 25 jeunes ont été dénombrés (16 gîtes connus dans un rayon de 11 km)	Fort
1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> - Grand rhinolophe	Mosaïque de milieux. Gîtes cavernicoles et bâtis	DH II, IV	Rare					Activité assez élevée, uniquement en été/automne - recherche active et transit Gîte intermédiaire potentiel sur la	Modéré

									zone d'étude (bâtiment du Foreston) et gîtes principaux potentiels à proximité directe (5 gîtes connus dans un rayon de 11 km)	
1307	<i>Myotis blythii</i> – Petit murin	Milieus ouverts. Gîtes cavernicoles et bâtis	DH II, IV	Rare					Absente	Nulle
1308	<i>Barbastella barbastellus</i> – Barbastelle d'Europe	Habitats forestiers. Gîtes arboricoles	DH II, IV	Rare					Activité modérée à forte en été et automne - recherche active Gîtes potentiels sur la zone d'étude et à proximité directe.	Modéré
1321	<i>Myotis emarginatus</i> – Murin à oreilles échancrées	Tous types de milieux. Gîtes cavernicoles et bâtis.	DH II, IV	Rare					Absente	Nulle
1323	<i>Myotis bechsteinii</i> - Murin de Bechstein	Habitats forestiers. Gîtes arboricoles parfois cavernicoles	DH II, IV	Très rare					Absente	Nulle
1352	<i>Canis lupus</i> – Loup d'Europe	Habitats boisés	DH II, IV	Rare					Présent en chasse, transit	Négligeable
Invertébrés										
1065	<i>Euphydryas aurinia</i> - Damier de la Succise	Milieus humides	DH II	Rare					Absente	Nulle
1074	<i>Eriogaster catax</i> - Laineuse du Prunellier	Milieus arbustifs et boisés	DH II, IV	Rare					Présente en 2011 sur des aubépines et des prunelliers, absente en 2020.	Négligeable Populations non interconnectées du fait de l'éloignement de la ZSC
1087	<i>Rosalia alpina</i> – Rosalie des Alpes	Milieus boisés	DH II, IV	Rare					Absente	Nulle

1927	<i>Stephanopachys substriatus</i>	Milieus boisés	DH II	Très rare					Absente	Nulle
6170	<i>Actias isabellae</i> – Isabelle de France	Milieus boisés	DH II, IV	Rare					Reproduction probable dans les pinèdes à Pin sylvestre 1 donnée historique (OPIE, 1998) à proximité 1 femelle en 2020	Négligeable Populations non interconnectées du fait de l'éloignement de la ZSC
6199	<i>Euplagia quadripunctaria</i> - Écaille chinée	Mosaïques d'habitats	DH II	Rare					Absente	Nulle
1057	<i>Parnassius apollo</i> - Apollon	Prairies et pelouses d'altitude	DH IV	Rare					Absente	Nulle
Reptiles										
1256	<i>Podarcis muralis</i> - Lézard des murailles	Milieus ouverts pierreux	DH IV	Commun					20 – 30 individus	Négligeable Populations non interconnectées du fait de l'éloignement de la ZSC
5179	<i>Lacerta bilineata</i> - Lézard à deux raies	Lisières et boisements	DH IV	Commun					20 – 30 individus	Négligeable Populations non interconnectées du fait de l'éloignement de la ZSC

Représentativité des espèces faunistiques d'intérêt communautaire sur l'aire d'étude vis à vis de la ZSC « Bois de Morgon – Forêt de Boscodon – Bragousse »

5. EVALUATION DES INCIDENCES SUR LES HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

5.1. LES DIFFERENTS TYPES D'ATTEINTE

Les atteintes sont comprises comme des effets négatifs susceptibles de porter atteinte à l'état de conservation des espèces ou de remettre en cause la réalisation des objectifs de conservation définis dans les DOCOB.

Le présent chapitre décrit :

- Les effets du projet sur la conservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire : ces effets sont évalués en termes d'atteintes directes et indirectes, temporaires et permanentes. Elles peuvent être liées à la phase des travaux ou à la phase d'exploitation. Ces effets sont présentés dans le diagnostic écologique en annexe.
- Les effets de l'évolution du PLU. **Ce sont ces derniers effets qui font l'objet du présent chapitre.**

5.2. ANALYSE DES INCIDENCES

Les incidences du de la modification du PLU sont évaluées uniquement sur les espèces et habitats dont la représentativité du site d'étude par rapport au site Natura 2000 concerné est à minima faible.

Ces incidences sont données :

- Pour le projet d'aménagement, à titre indicatif,
- Pour la modification du PLU, objet du présent rapport. Les incidences liés à la modification du PLU sont :
 - soit inchangées,
 - soit, dans la plupart des cas, positives. En effet, le nouveau PLU réduit d'environ moitié la zone AUt, ce qui limite les risques de destruction et dérangement. Par ailleurs, le nouveau document prévoit des mesures spécifiques, en s'appuyant sur l'article L.151-23 du code de l'urbanisme, pour préserver les enjeux les plus exposés (notamment les chiroptères).

Espèces / Habitats	Effets du projet d'aménagement (pour information)				Effet de la modification du PLU Objet du présent rapport			
	Nature du ou des atteintes			Niveau global d'atteinte à la conservation de l'espèce ou de l'habitat	Nature du ou des atteintes			Niveau global d'atteinte à la conservation de l'espèce ou de l'habitat
	Destruction d'individus	Destruction ou dégradation d'habitats	Dérangement		Destruction d'individus	Destruction ou dégradation d'habitats	Dérangement	
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia)	NC	Environ 1,5 ha ² seront consommées pour les nouveaux bâtiments, les accès et les stationnements sur environ 4,3 ha recensés	NC	Négligeable Peuplements isolés sans continuités majeures avec le site Natura	NC	Réduction des emprises de 2,6 ha à 1,5 ha	NC	Atteinte réduite par rapport au PLU initial

		Effets du projet d'aménagement (pour information)			Effet de la modification du PLU Objet du présent rapport			
Espèces / Habitats	Nature du ou des atteintes			Niveau global d'atteinte à la conservation de l'espèce ou de l'habitat	Nature du ou des atteintes			Niveau global d'atteinte à la conservation de l'espèce ou de l'habitat
	Destruction d'individus	Destruction ou dégradation d'habitats	Dérangement		Destruction d'individus	Destruction ou dégradation d'habitats	Dérangement	
(* sites d'orchidées remarquables)		au sein de l'aire d'étude immédiate et 22 ha dans la ZSC. Piétinement en phase travaux et exploitation		2000				
Circaète Jean-le-Blanc	NC	Environ 1,5 ha ² d'habitats de chasses seront consommés pour les nouveaux bâtiments, les accès et les stationnements sur les 10 000 ha de territoire (valeur moyenne pour l'espèce)	Dérangement en phase travaux et possible en période estivale en lien avec la fréquentation touristique	Faible à négligeable		Réduction des emprises sur son d'habitats de chasses de 2,6 ha à 1,5 ha	Risque de dérangement inchangé	Atteinte réduite par rapport au PLU initial
Pic noir	NC	NC	Dérangement en phase travaux et exploitation	Négligeable	NC	NC	Risque de dérangement inchangé	Niveau d'atteinte négligeable - inchangé par rapport au PLU

		Effets du projet d'aménagement (pour information)			Effet de la modification du PLU Objet du présent rapport			
Espèces / Habitats	Nature du ou des atteintes			Niveau global d'atteinte à la conservation de l'espèce ou de l'habitat	Nature du ou des atteintes			Niveau global d'atteinte à la conservation de l'espèce ou de l'habitat
	Destruction d'individus	Destruction ou dégradation d'habitats	Dérangement		Destruction d'individus	Destruction ou dégradation d'habitats	Dérangement	
								initial
Alouette lulu	Possible	Altération des pelouses par piétinement	Dérangement en phase travaux et exploitation	Faible	Risque inchangé	Réduction du risque d'altération des pelouses par piétinement	Risque de dérangement inchangé	Atteinte réduite par rapport au PLU initial
Milan noir	NC	Environ 1,5 ha ² d'habitats de chasses seront consommés pour les nouveaux bâtiments, les accès et les stationnements sur les 1 500 ha de territoire (valeur moyenne pour l'espèce)	Dérangement en phase travaux et possible en période estivale en lien avec la fréquentation touristique	Faible à négligeable	NC	Réduction des emprises sur son d'habitats de chasses de 2,6 ha à 1,5 ha	Risque de dérangement inchangé	Atteinte réduite par rapport au PLU initial
Milan royal	NC	Environ 1,5 ha ² d'habitats de chasses seront consommés pour les nouveaux bâtiments, les accès et les		Faible à négligeable	NC	Réduction des emprises sur son d'habitats de chasses de 2,6 ha à 1,5 ha	Risque de dérangement inchangé	Atteinte réduite par rapport au PLU initial

		Effets du projet d'aménagement (pour information)			Effet de la modification du PLU Objet du présent rapport			
Espèces / Habitats	Nature du ou des atteintes			Niveau global d'atteinte à la conservation de l'espèce ou de l'habitat	Nature du ou des atteintes			Niveau global d'atteinte à la conservation de l'espèce ou de l'habitat
	Destruction d'individus	Destruction ou dégradation d'habitats	Dérangement		Destruction d'individus	Destruction ou dégradation d'habitats	Dérangement	
		stationnements sur les 1 200 ha de territoire (valeur moyenne pour l'espèce)						
<i>Rhinolophus hipposideros</i> - Petit rhinolophe	Potentielle lors des travaux de réhabilitation du Foreston	Destruction de gîte de mise-bas (2 ^{ème} étage du bâtiment Le Foreston). Dégradation de l'habitat de chasse par le défrichement en zone forestière. Dégradation des corridors de déplacement (lisières)	Oui Eclairage nocturne Bruit en journée	Fort	Risque inchangé	Risque réduit par la mise en place d'un zonage spécifique L.151- 23	Risque réduit par la mise en place d'un zonage spécifique L.151-23	Atteinte réduite par rapport au PLU initial
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> - Grand rhinolophe	Potentielle lors des travaux de réhabilitation des bâtiments	Destruction de gîtes potentiels (par la réhabilitation des bâtiments). Dégradation des corridors de déplacement (lisières). Dégradation de l'habitat	Oui Eclairage nocturne Bruit en journée	Modéré	Risque inchangé	Risque réduit par la mise en place d'un zonage spécifique L.151- 23	Risque réduit par la mise en place d'un zonage spécifique L.151-23	Atteinte réduite par rapport au PLU initial

		Effets du projet d'aménagement (pour information)			Effet de la modification du PLU Objet du présent rapport			
Espèces / Habitats	Nature du ou des atteintes			Niveau global d'atteinte à la conservation de l'espèce ou de l'habitat	Nature du ou des atteintes			Niveau global d'atteinte à la conservation de l'espèce ou de l'habitat
	Destruction d'individus	Destruction ou dégradation d'habitats	Dérangement		Destruction d'individus	Destruction ou dégradation d'habitats	Dérangement	
		de chasse par le défrichement en zone forestière.						
<i>Barbastella barbastellus</i> – Barbastelle d'Europe	Potentielle lors de la destruction des bungalows et l'abattage d'arbres	Destruction de gîtes potentiels (bâtiments et arbres). Dégradation de l'habitat de chasse par le défrichement en zone forestière. Dégradation des corridors de déplacement (lisières)	Dérangement lors de la phase travaux (sonore, vibration).	Modéré	Risque inchangé	Risque réduit par la mise en place d'un zonage spécifique L.151- 23	Risque réduit par la mise en place d'un zonage spécifique L.151-23	Atteinte réduite par rapport au PLU initial

6. PROPOSITION DE MESURES DE SUPPRESSION ET DE REDUCTION DES INCIDENCES

Compte tenu de la réduction des incidences engendrées par la modification du PLU, aucune mesure de suppression ou de réduction n'est prise.

Pour rappel, le PLU prévoit un zonage spécifique (article L.151-23 du code de l'urbanisme) pour assurer la préservation des principaux enjeux écologiques et le projet d'aménagement fait l'objet de toute une série de mesures en faveur de la protection de la biodiversité (la présentation de ces mesures n'est pas l'objet du présent rapport : elles **sont décrites dans l'annexe**).

7. CONCLUSION SUR L'INCIDENCE DE LA MODIFICATION DU PLU AU TITRE DE NATURA 2000

La présente évaluation des incidences porte sur la modification du PLU et du zonage AUta.

Ce zonage est situé en dehors de tout périmètre Natura 2000 mais à proximité de la ZSC « Bois de Morgon – Forêt de Boscodon – Bragousse » et de la ZSC/ZPS « La Durance ». Sur la base des investigations de terrain menées en 2010-2011 et des compléments réalisés en 2020/2021, il a été mis en évidence qu'une grande partie des espèces concernées par les sites Natura 2000 éloignés, principalement les rapaces, fréquentent le site de manière occasionnelle en des effectifs ou pour des fonctionnalités non significatifs, ou bien qu'il n'était pas possible de déterminer la provenance des individus observés.

Concernant les chiroptères et les autres espèces d'oiseaux, des liens fonctionnels peuvent exister entre la zone d'étude et les périmètres Natura 2000.

Toutefois, la modification du PLU réduit les incidences de ce zonage. Elle n'est donc pas susceptible d'engendrer des incidences significatives sur les espèces et les habitats ayant motivé la désignation de la ZSC « Bois de Morgon – Forêt de Boscodon – Bragousse » et de la ZSC/ZPS « La Durance ».

Enfin, cette modification de zonage est compatible avec les objectifs de conservation des DOCOB concernés.